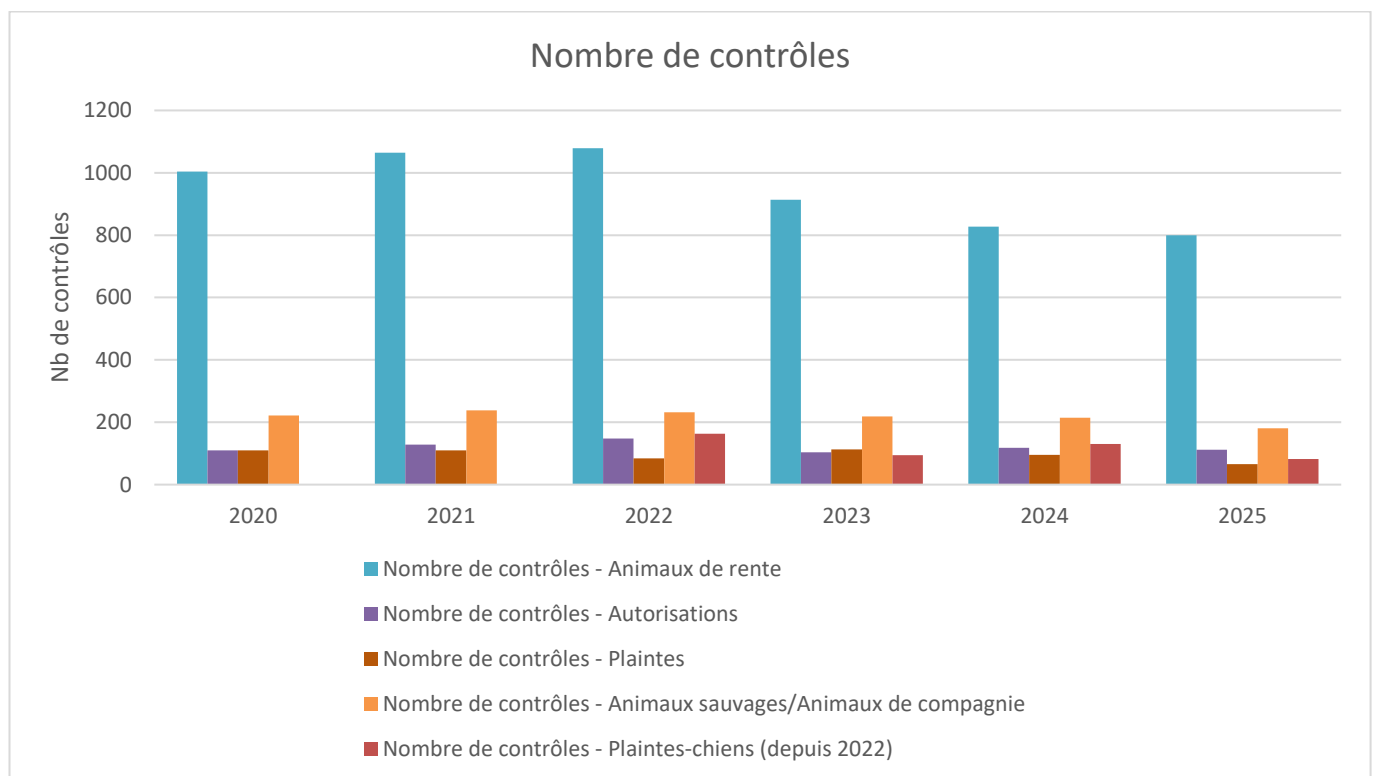


Protection des animaux

Animaux de rente et de compagnie

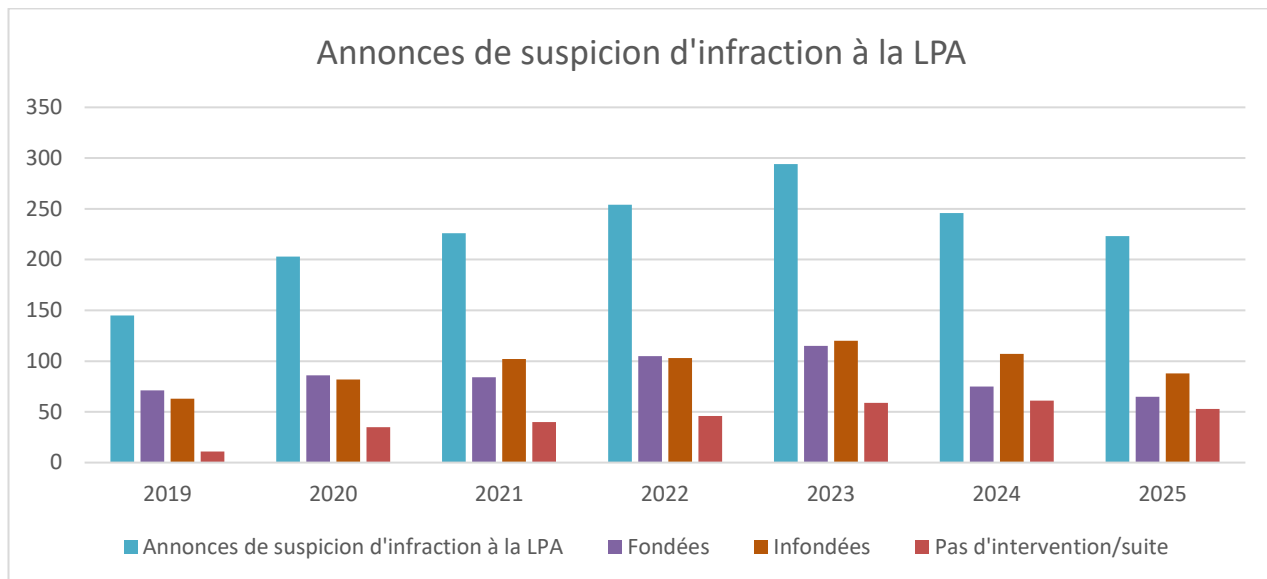
Durant l'année 2025, 800 contrôles concernant la surveillance du bien-être des animaux domestiques de rente ont été effectués. Parmi celles-ci, 61 inspections concernaient des porcs. 72.38 % des contrôles sur exploitation ont été effectués de manière inopinée.

Concernant les animaux sauvages et les animaux domestiques de compagnie (sans compter les contrôles de la détention des chiens dans le cadre privé), 181 contrôles des conditions de détention ont été réalisés, dont 63.54 % se sont déroulés sans annonce préalable.



223 annonces de suspicions d'infractions à la législation sur la protection des animaux (LPA), 264 demandes d'autorisation pour des manifestations avec des animaux et 159 demandes de permis de construire incluant des infrastructures pour des animaux ont été traitées dans ce secteur. Parallèlement, 85 autorisations de détention ou prise en charge professionnelle d'animaux ont été renouvelées et 11 nouvelles autorisations ont été délivrées.

Dans le cadre des différentes activités susmentionnées, le secteur a traité au total 814 procédures au cours de l'année.



Expériences sur animaux

Dans le domaine de l'expérimentation animale, la DAVI a examiné, au cours de l'année 2025, 155 nouvelles demandes d'expériences sur animaux. Parmi ces 155 dossiers, 125 présentaient des contraintes pour les animaux et ont donc été soumis à l'évaluation de la Commission pour les expériences sur animaux (CEA), comme le prévoit l'Ordonnance sur la protection des animaux.

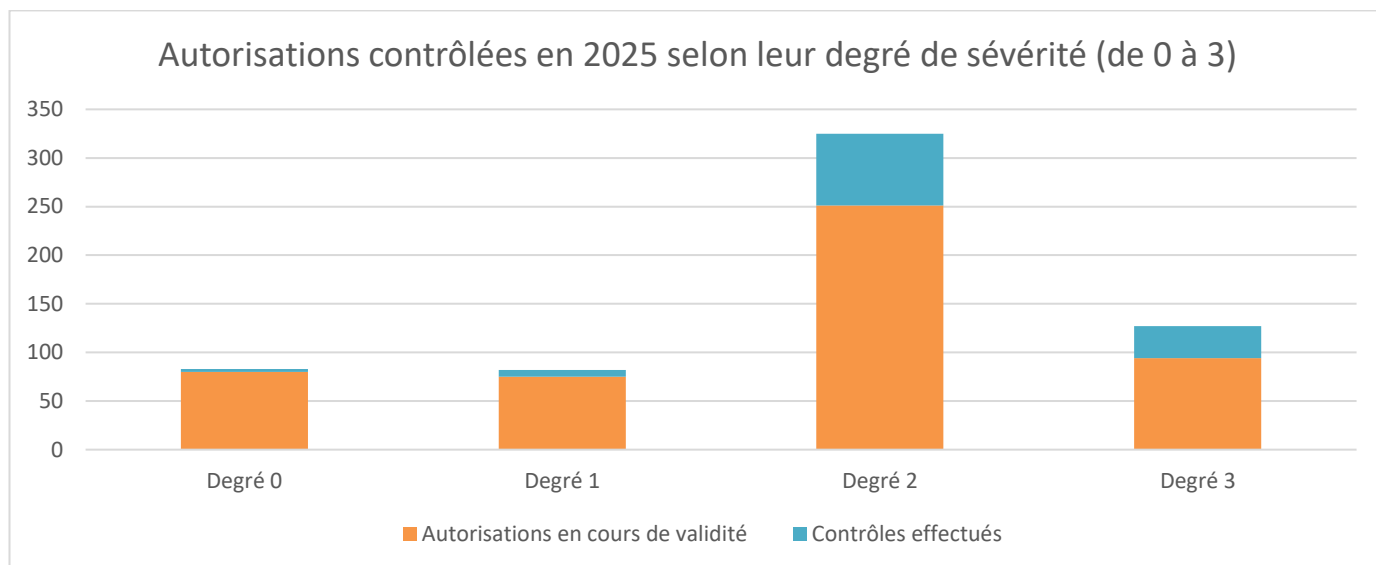
12 demandes soumises auprès d'autres cantons, mais réalisées en partie sur le canton de Vaud, ont également nécessité un examen.

En outre, 424 demandes d'amendement à des autorisations en cours de validité (dites demandes complémentaires) ont été traitées, la plupart d'entre elles ayant trait à des modifications mineures (personnel, validité ou modifications de protocole sans impact sur les animaux). Parmi ces demandes complémentaires, 62 incluaient des modifications ayant un impact sur les contraintes imposées aux animaux et ont donc fait l'objet d'une évaluation par la CEA.

En termes de contrôles, la DAVI et la CEA ont inspecté 16 des 20 animaleries en activité du canton, dont 2 de manière inopinée. Deux animaleries de proximité n'ont pas hébergé d'animaux en 2025 et une animalerie était en travaux.

44 contrôles ciblant des protocoles expérimentaux autorisés, dont 7 n'étaient pas annoncés, ont été effectués en 2025, 4 contrôles annoncés ont été effectués pour vérifier le suivi du bien-être de colonies de souris présentant un phénotype invalidant et pour 69 autorisations en cours de validité, les animaux ont été vus dans le cadre de contrôles dans les animaleries ce qui représente plus d'un cinquième des 500 autorisations d'expériences en cours de validité pendant l'année 2025. Le choix des expériences à contrôler s'est fait, comme le prévoit l'article 216 de l'ordonnance sur la protection des animaux, *selon le degré de contrainte subi par les animaux et selon le nombre d'animaux utilisés, le degré de technicité des expériences et les défauts constatés précédemment*.

Le graphique ci-dessous met en regard le nombre de contrôle et le degré de sévérité (ou de gravité, DG) des expériences (0, 1, 2 ou 3).



Légende :

DG = 0 absence de contrainte : interventions et manipulations sur des animaux dans un but expérimental qui n'occasionnent aux animaux ni douleur, ni mal, ni dommage, qui ne provoquent pas d'anxiété et qui ne perturbent pas leur bien-être général

DG1 = contrainte légère : interventions et manipulations sur des animaux dans un but expérimental qui occasionnent aux animaux des douleurs ou des dommages soit légers et de courte durée, soit qui perturbent légèrement leur bien-être général

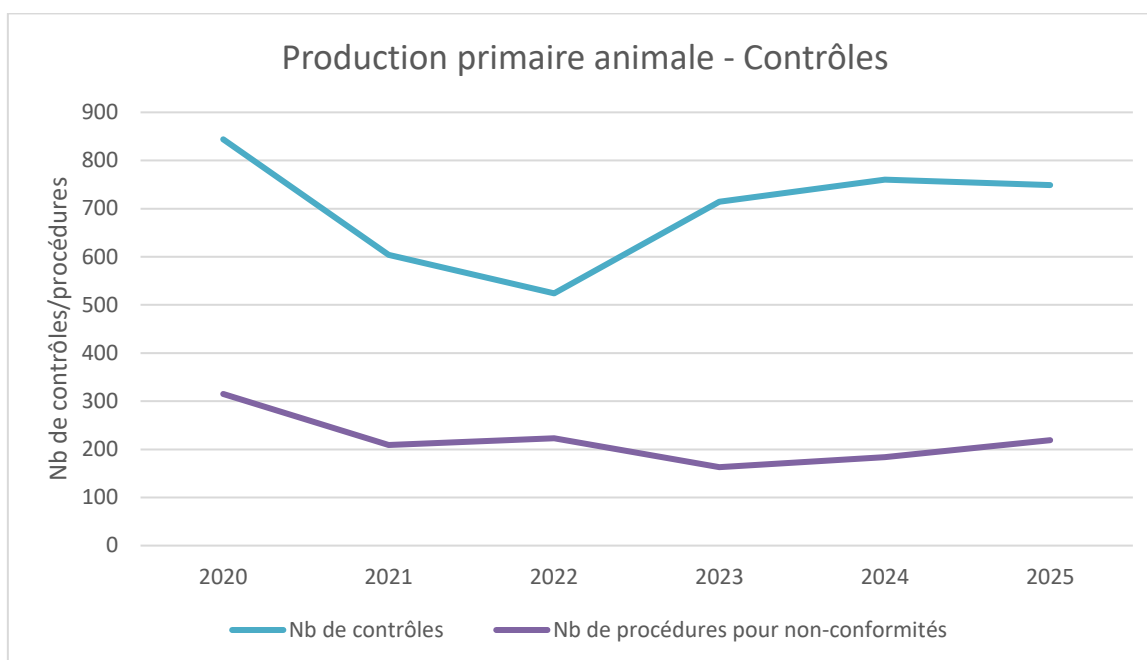
DG 2 = contrainte moyenne : interventions et manipulations sur des animaux dans un but expérimental qui occasionnent aux animaux des douleurs, des maux ou des dommages soit de degré moyen et de courte durée, soit légers et de durée moyenne à longue, soit une anxiété moyenne de courte durée, soit une perturbation notable et de durée courte ou moyenne de leur bien-être général

DG 3 = contrainte sévère : interventions et manipulations sur des animaux dans un but expérimental qui occasionnent aux animaux soit de grandes douleurs, soit des douleurs d'intensité moyenne et de durée moyenne à longue, soit des maux d'intensité moyenne à grande et de longue durée, soit des dommages importants, soit des dommages de gravité moyenne et de durée moyenne à longue, soit une grande anxiété de longue durée, soit une perturbation notable de leur bien-être général

Sécurité alimentaire et exercice de la médecine vétérinaire

Le canton compte 27 établissements d'abattage ou de traitement de gibier en activité. La DAVI y a effectué 16 inspections. Le contrôle des viandes (ante et post mortem) a concerné 9'038 bovins, 23'301 porcs, 16'128 ovins, 1'904 caprins, 100 équidés et 47'200 volailles. Les collaborateurs de la DAVI sont en charge de ce contrôle des viandes systématique dans 8 établissements, les autres étant assurés par des vétérinaires praticiens mandataires.

Dans le domaine de la production primaire animale, 539 contrôles ont été réalisés dans les exploitations agricoles, dont 73 sur les alpages. Les non-conformités ont engendré 219 procédures, et 11 cas ont été dénoncés à l'autorité pénale au vu de leur gravité. Les aquacultures ont fait l'objet de 16 contrôles et 11 procédures mineures. Par ailleurs, 336 ruchers ont été contrôlés. 194 ont fait l'objet d'un contrôle complet de production primaire, 7 de contrôles en zone de séquestre due à la loque et 142 de contrôles sanitaires.



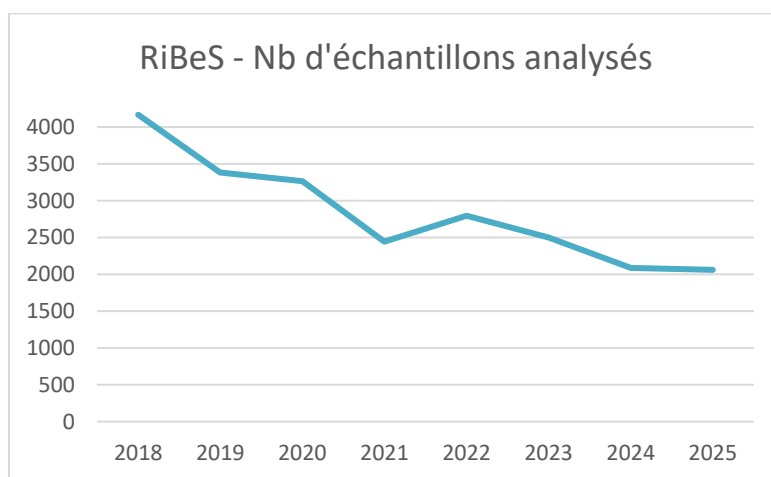
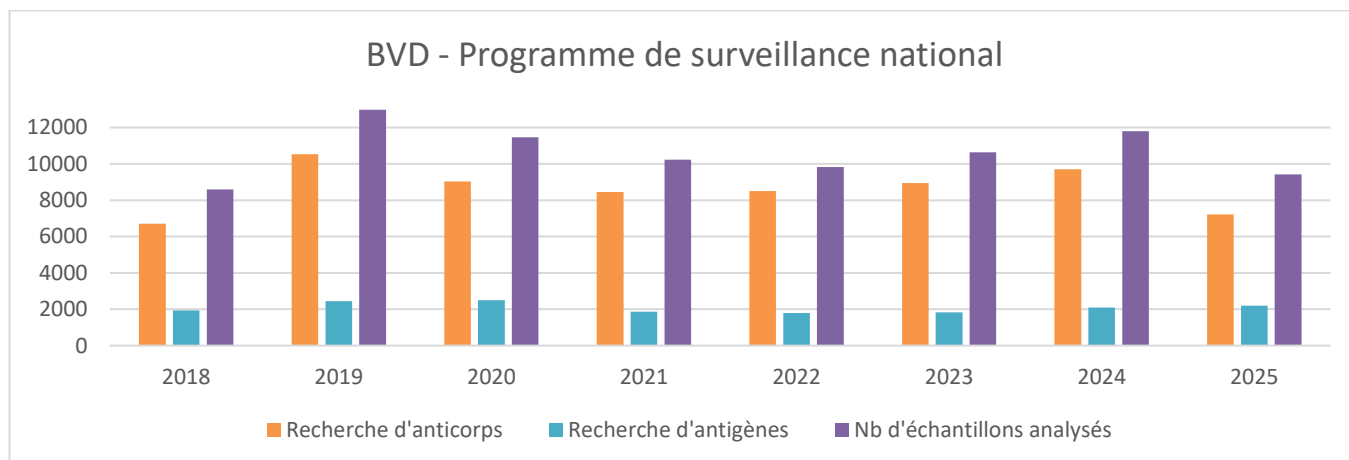
S'agissant d'hygiène dans la production laitière, nous pouvons relever que la DAVI a prononcé 17 décisions de suspensions temporaires de livrer le lait, pour 15 producteurs. Dans 9 cas, il s'agissait d'analyses avec un dépassement du seuil de cellules dans le lait, et dans 6 cas, de la présence de substances inhibitrices.

506 vétérinaires praticiens étaient actifs dans le canton de Vaud au 31 décembre 2025 avec un siège social dans le canton. En 2025, 30 nouvelles autorisations de pratiquer sous propre responsabilité et 12 autorisations de propharmacie ont été délivrées. Les vétérinaires en place ont en outre engagé 23 nouveaux diplômés exerçant sous supervision. Le canton compte 176 entités vétérinaires, et la remise de médicaments vétérinaires a fait l'objet de 20 contrôles (13 cabinets vétérinaires et 7 commerces zoologiques).

Institut Galli-Valerio

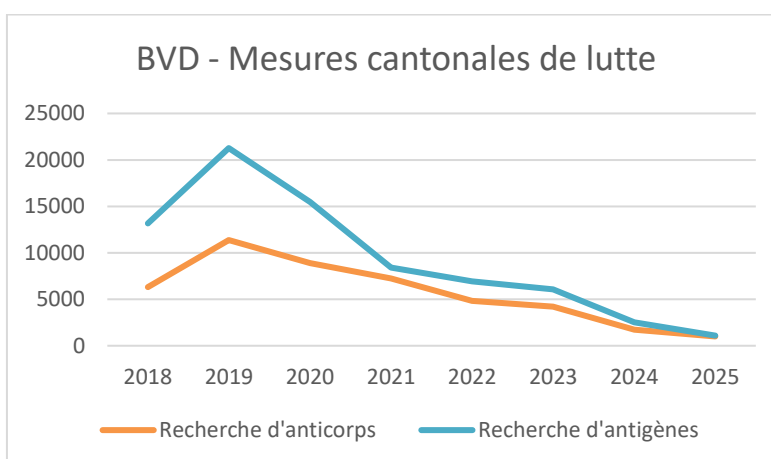
BVD

En 2025, les analyses réalisées dans le cadre du programme national BVD ont porté sur 7211 prises de sang effectuées en exploitation, 2061 échantillons prélevés à l'abattoir dans le cadre du programme RiBeS (Rindvieh-Beprobung im Schlachthof) ainsi que 2201 analyses de recherche d'antigènes.



Grâce aux avancées dans la lutte contre la maladie, une diminution marquée du nombre d'analyses effectuées dans le cadre d'enquêtes épidémiologiques a été constatée. Au total, 999 recherches d'anticorps et 1089 recherches d'antigènes ont été réalisées, contre respectivement 1712 et 2514 en 2024.

Les analyses effectuées dans le cadre d'importations et d'expositions sont restées stables, avec 100 recherches d'anticorps et 1332 recherches d'antigènes.



Lutte contre le piétin

La campagne nationale de lutte contre le piétin s'étend sur quatre ans, durant la période hivernale du 1^{er} octobre au 31 mars. En dehors de cette période, des analyses continuent d'être réalisées lors de contrôles après assainissement, en cas de suspicion ou à l'occasion de ventes d'animaux. En 2025, 3798 pools ont été analysés.

Lors de la première saison (2024–2025), environ 10 % des pools se sont révélés positifs. À mi-parcours de la deuxième saison (2025–2026), ce taux est passé à moins de 3 %.

IBR, Brucellose, et avortements

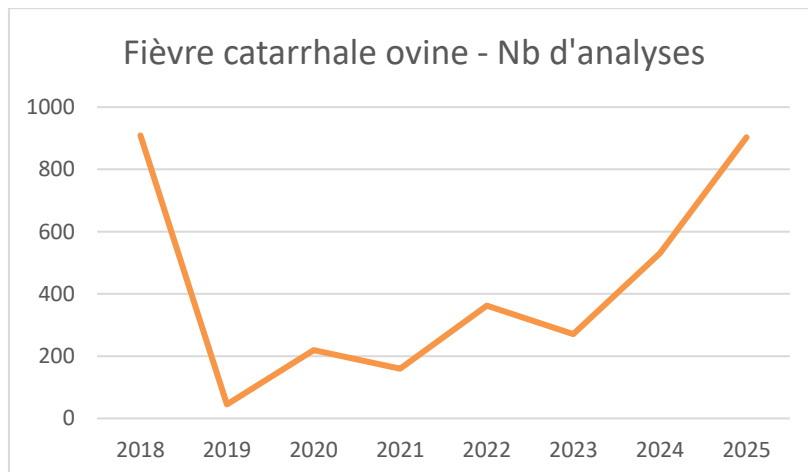
Concernant l'IBR, 211 bovins ont été testés dans le cadre d'importations et 301 lors d'expositions.

Dans le cadre de la campagne nationale de surveillance de la brucellose chez les petits ruminants, 1052 moutons et 320 chèvres ont été analysés.

Par ailleurs, 466 prélèvements liés à des avortements ont été soumis à analyse au cours de l'année.

Fièvre catarrhale ovine

Pour la fièvre catarrhale ovine, 903 analyses de détection du virus ont été réalisées. Depuis le mois de septembre, le laboratoire est en mesure de différencier les deux sérotypes actuellement présents en Suisse, à savoir les sérotypes 3 et 8. Alors que la Suisse romande était majoritairement touchée par le sérotype 8 (BTV8) en 2024, le sérotype 3 (BTV3) est devenu prédominant en 2025.

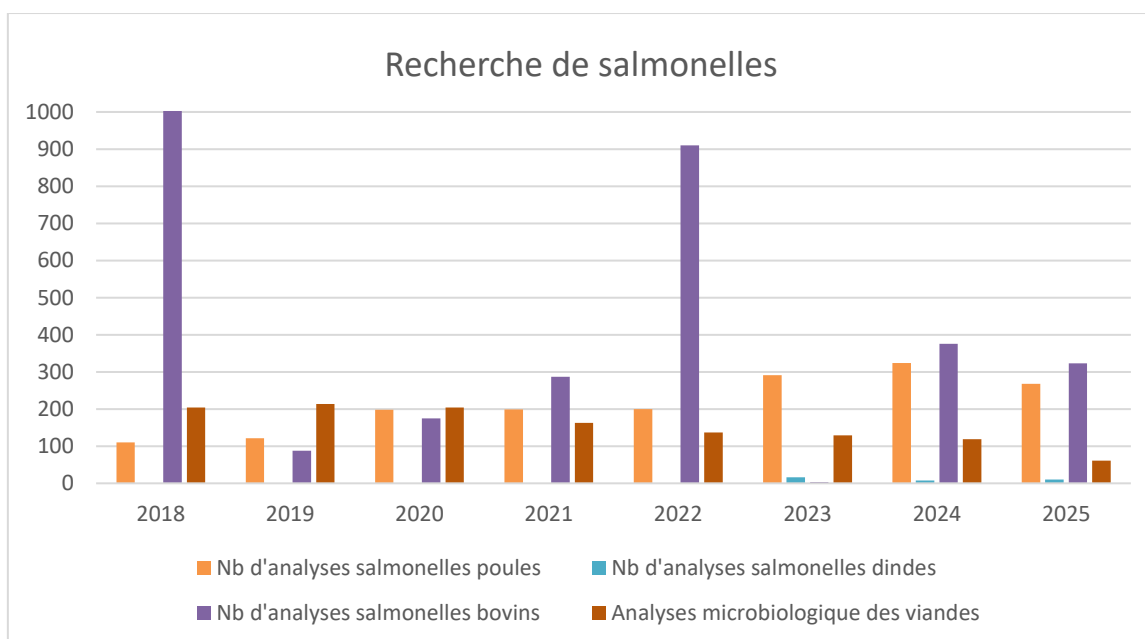


Loques américaine et européenne

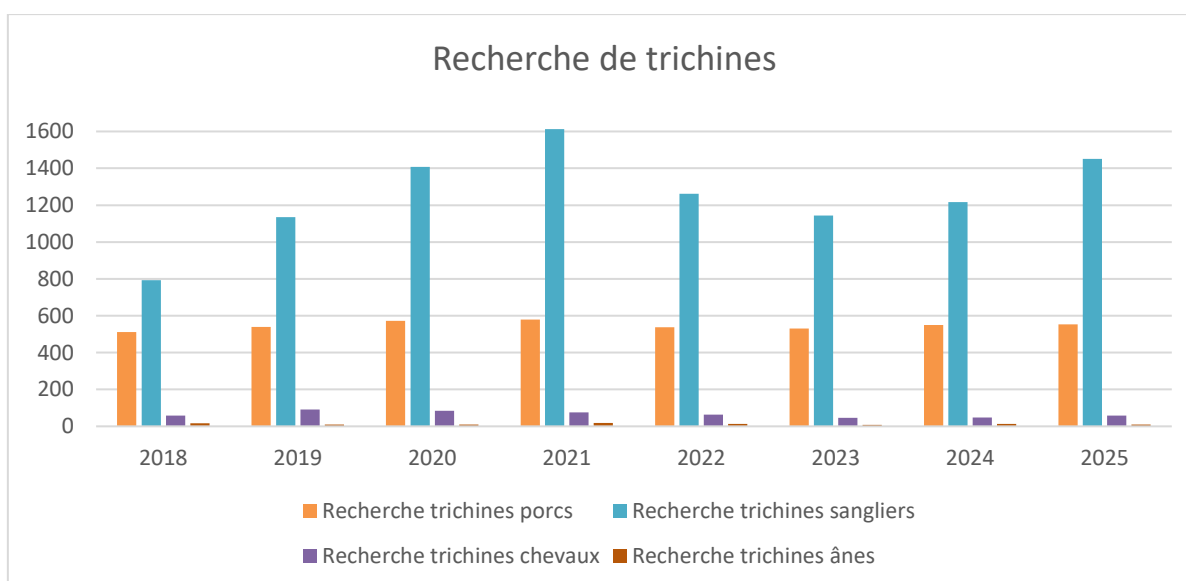
Dans le domaine des loques américaine et européenne, 212 couvains ont été analysés par bactérioscopie, et 68 prélèvements ont été examinés par PCR pour la détection de l'agent responsable de la loque européenne.

Salmonelles - Trichines

Les activités liées à la protection du consommateur ont inclus la recherche de salmonelles dans 10 lots de dindes, 268 lots de poules (pondeuses et animaux de chair confondus), ainsi que 323 prélèvements chez les bovins.



Les analyses de trichines ont porté sur 553 lots de carcasses de porcs (comportant de 1 à 100 animaux), 1451 sangliers, 59 chevaux et 9 ânes, avant la mise en circulation des carcasses dans la chaîne alimentaire.



Antibiogrammes

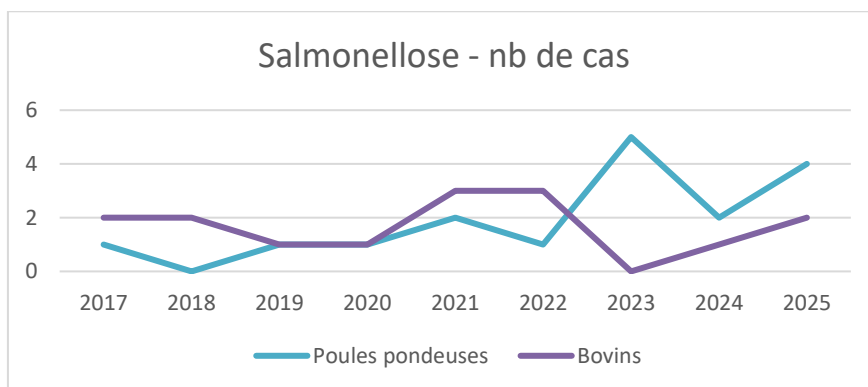
Enfin, 57 antibiogrammes ont été réalisés au cours de l'année, dont 49 en lien avec des cas de mammites chez les bovins.

Santé animale

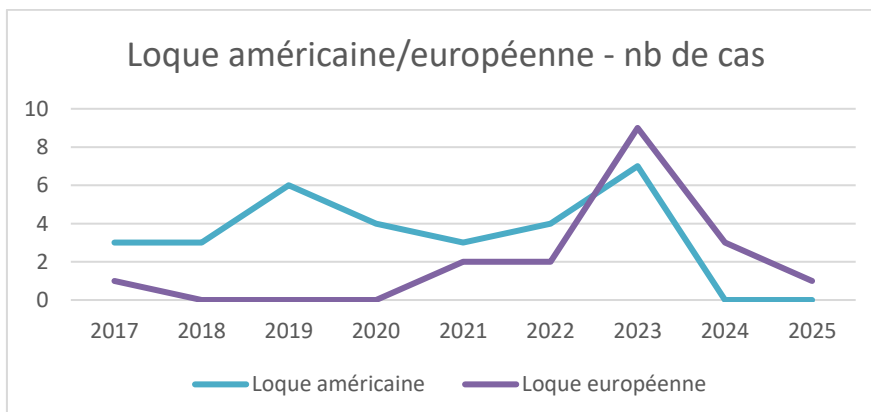
En 2025, les cas de dermatose nodulaire contagieuse découverts en France ont eu un impact important sur les élevages situés à l'ouest du district de Nyon et sur les animaux qui se trouvaient en pacage franco-suisse. En effet, il a fallu rapidement vacciner les animaux détenus en Suisse et se trouvant dans la zone réglementée de 50 km autour des foyers français. Grâce à l'implication des éleveurs et des vétérinaires, près de 3000 bêtes ont été vaccinées en quelques jours. La gestion des animaux en France a été plus délicate car ils ne pouvaient être déplacés pendant au moins 28 jours après leur vaccination en France. Finalement, les mesures prises ont empêché l'introduction de la maladie en Suisse.

La fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) est toujours présente en Suisse bien qu'une bonne partie du cheptel ait été vacciné de façon volontaire. Durant l'année écoulée, 97 cas vaudois (2024 : 101) ont été annoncés et 10 animaux indemnisés (30). En Suisse, 3664 (2122) exploitations ont été atteintes. Pour le canton de Vaud, 81 (85) exploitations bovines et 14 (16) exploitations ovines ont été touchées, soit par le sérotype BTV-8 (14 (77) bovins, 0 (15) ovins) soit par le sérotype BTV-3 (67 (8) bovins, 16 (1) ovins).

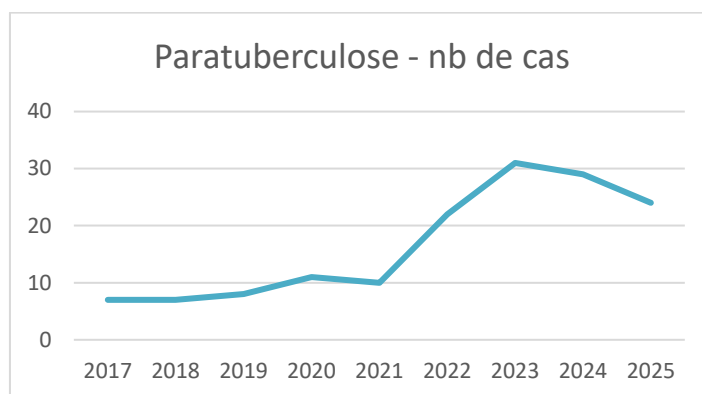
Quatre (2024 : 2) exploitations de poules pondeuses et 2 (1) exploitations bovines ont été touchées par la salmonellose et assainies.



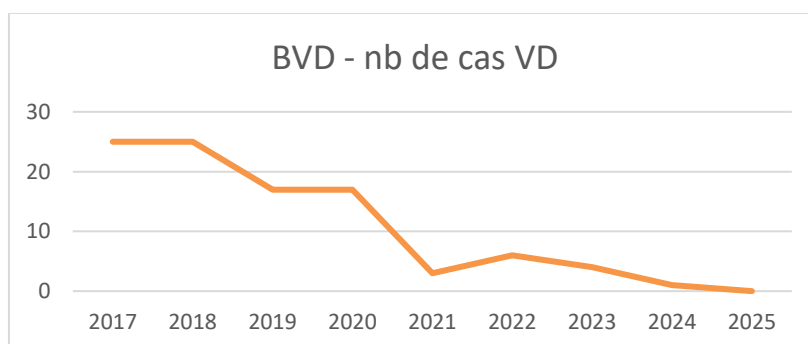
En apiculture, aucun (0) cas de loque américaine des abeilles et 1 (3) de loque européenne, a été découvert et traité.



Vingt-quatre (29) cas de paratuberculose ont été diagnostiqués chez des bovins de 17 (23) exploitations et un (1) cas chez une chèvre. L'élimination des animaux contaminés et les mesures sanitaires prévues ont été ordonnées.

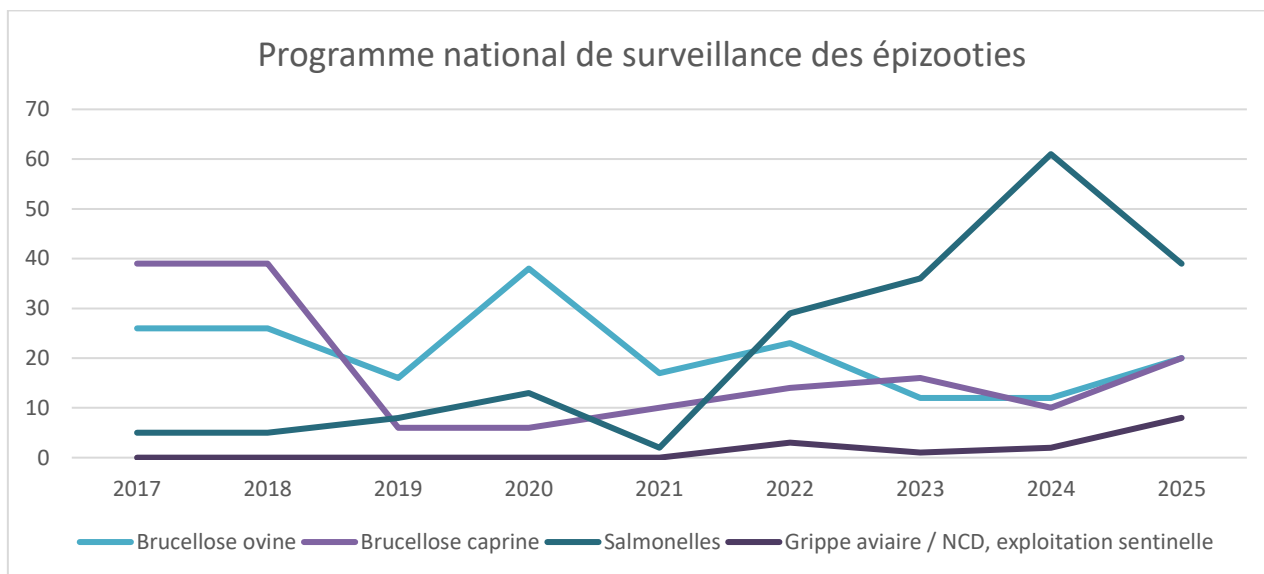


Pour la première fois, aucun cas de diarrhée virale bovine (BVD) n'a été découvert dans le canton (2024 : 1). En 2025, l'ensemble des exploitations vaudoises a été contrôlé quant à la présence de BVD. Cela représente 629 (657) exploitations laitières, via le lait, et 1163 (1121) exploitations non laitières, par échantillons de sang pris à la ferme pour 635 (614) exploitations et/ou dans un abattoir pour 344 (359) exploitations. Au total, 762 (870) mandats vétérinaires pour 6319 (8'673) analyses BVD ont été réalisés. En raison d'une situation favorable au regard de la BVD en Suisse, la surveillance a nécessité moins d'analyses complémentaires pour clarifier des situations douteuses.



La première saison de campagne nationale de lutte contre le piétin dans les troupeaux de moutons, débutée le 1^{er} octobre, a pris fin le 31 mars 2025. Durant cette campagne, sur les 590 troupeaux, 499 ont été prélevés (84.6%). Les 91 restants n'ont pas été analysés en raison d'une absence d'animaux sur ces exploitations ou d'animaux en provenance d'exploitations testées. Au total, cela représente 915 analyses pour une prévalence de 15,23 %.

Concernant le programme national de surveillance des épizooties, de nombreuses maladies sont surveillées grâce à des prélèvements faits aux abattoirs selon les instructions de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Des exploitations ont cependant été contrôlées in situ : 20 (12) à l'égard de la brucellose ovine, 20 (10) à l'égard de la brucellose caprine, ce qui représente 385 (222) échantillons de sang dans le canton de Vaud. De plus, 39 (61) prélèvements officiels de surveillances des salmonelles ont été réalisés dans des exploitations avicoles et 2 (2) ont été contrôlées en tant qu'exploitation sentinelle pour la grippe aviaire et la maladie de Newcastle.

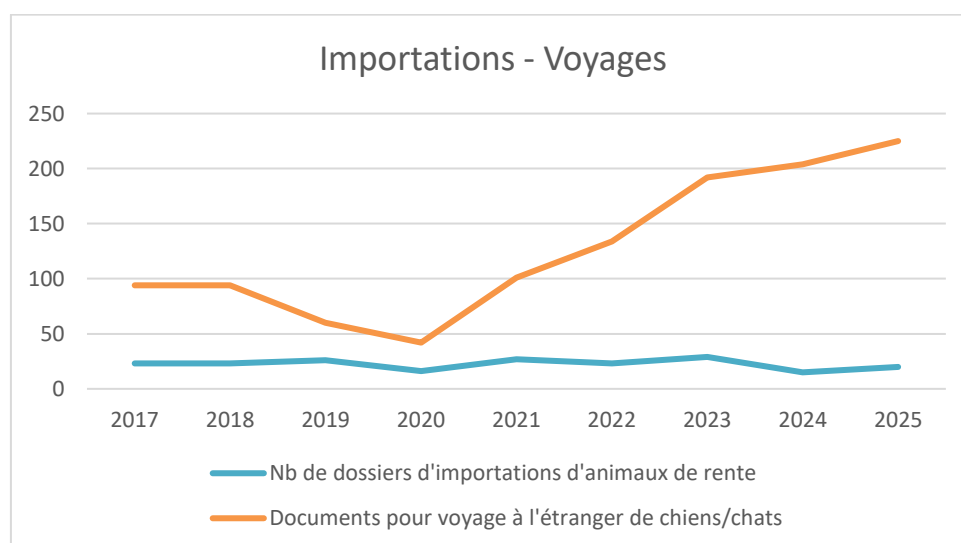


Huit (0) prélèvements sur des oiseaux sauvages se sont révélés positifs au virus de la grippe aviaire. Deux en février et 6 fin décembre.

20 (15) dossiers d'importations d'animaux de rente ont été clos, soit :

- 9 (6) dossiers pour 19 (12) bovins : provenant tous de France ;
- 6 (4) dossiers pour 37 (83) ovins, 30 provenant de France, 6 de Belgique et 1 d'Allemagne ;
- 4 (4) dossiers pour des volailles de ponte correspondant à 36'120 (51'950) individus de France ;
- 1 (1) dossier concernant des reines (abeilles), importées du Danemark.

Notons également la validation de 225 (204) documents pour le voyage de chiens ou de chats vers des pays hors Union européenne, de 32 (42) certificats d'exportations pour animaux de laboratoires et l'établissement de 1'816 certificats d'exportation (2024 : 1'392) pour des denrées alimentaires d'origine animale.



Différents dossiers d'autorisation pour des entreprises de transport ou d'hygiénisation de sous-produits animaux ont également été traités.

Affaires canines

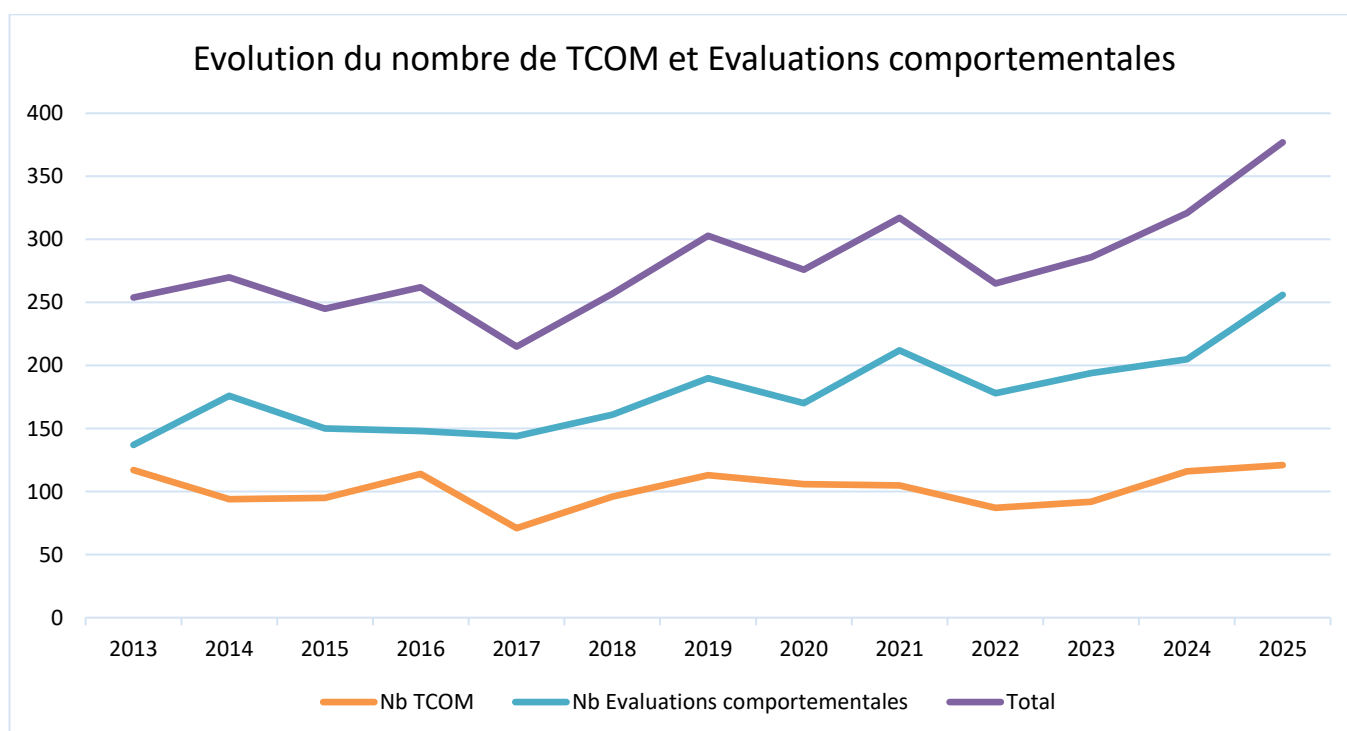
Police des chiens

Ce secteur a traité 864 dossiers relatifs à la police des chiens.

Ils concernaient notamment 97 nouvelles demandes d'autorisation pour CPD (chiens potentiellement dangereux), 693 cas de morsures sur humains et sur animaux et 72 cas de comportement agressif. A ces dossiers s'ajoutent 2 cas de chiens errants sur le domaine public.

Nous pouvons relever que 6 cas de morsures sur animaux et 5 cas sur humains sont attribués à des CPD. En parallèle, nous avons un total de 682 morsures par des chiens non listés. Parmi ces 682 morsures, 260 ont concerné des humains et 191 des animaux. En outre, pour 231 morsures, le chien à l'origine de l'agression n'a pas été identifié.

Par ailleurs, 121 TCOM (test de conduite, d'obéissance et de maîtrise) et 256 évaluations comportementales ont été effectués par le service.



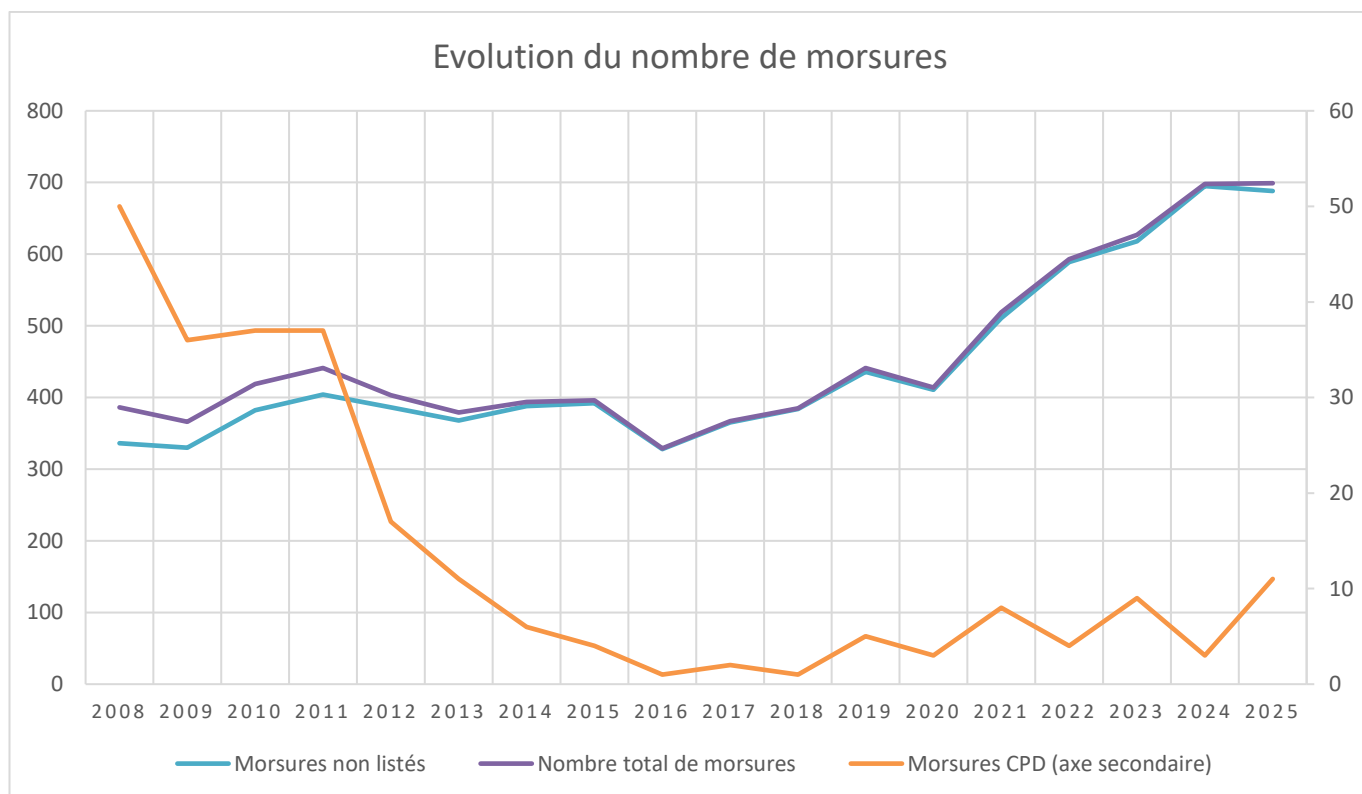
Au total, 48 demandes d'autorisation pour dispenser des cours d'éducation canine ont été octroyées et 53 demandes de renouvellement d'autorisation.

Concernant la LPOIC (Loi sur la police des chiens), 3 euthanasies ont été ordonnées par la DAVI en 2025.

Enfin, 133 inspections ont été effectuées, soit 83 concernant la législation sur la protection des animaux, 34 afin de vérifier le respect des mesures de sécurité publique, 3 concernant les importations, 5 contrôles d'élevages et 8 contrôles de pensions.

Comparatif du nombre de morsures entre 2024 et 2025

Nombre de morsures	2024	2025	Variation 2024-2025
Morsures par des chiens non listés sur humains	237	260	+10 %
Morsures par des chiens non listés sur animaux	216	191	- 12 %
Morsures par chiens inconnus	242	231	- 5 %
Morsures totales par chiens non listés	695	682	- 2 %
Morsures par CPD sur humains	2	5	+ 150 %
Morsures par CPD sur animaux	1	6	+ 500 %
Morsures totales par CPD	3	11	+ 267 %
Total des morsures	698	693	- 1 %



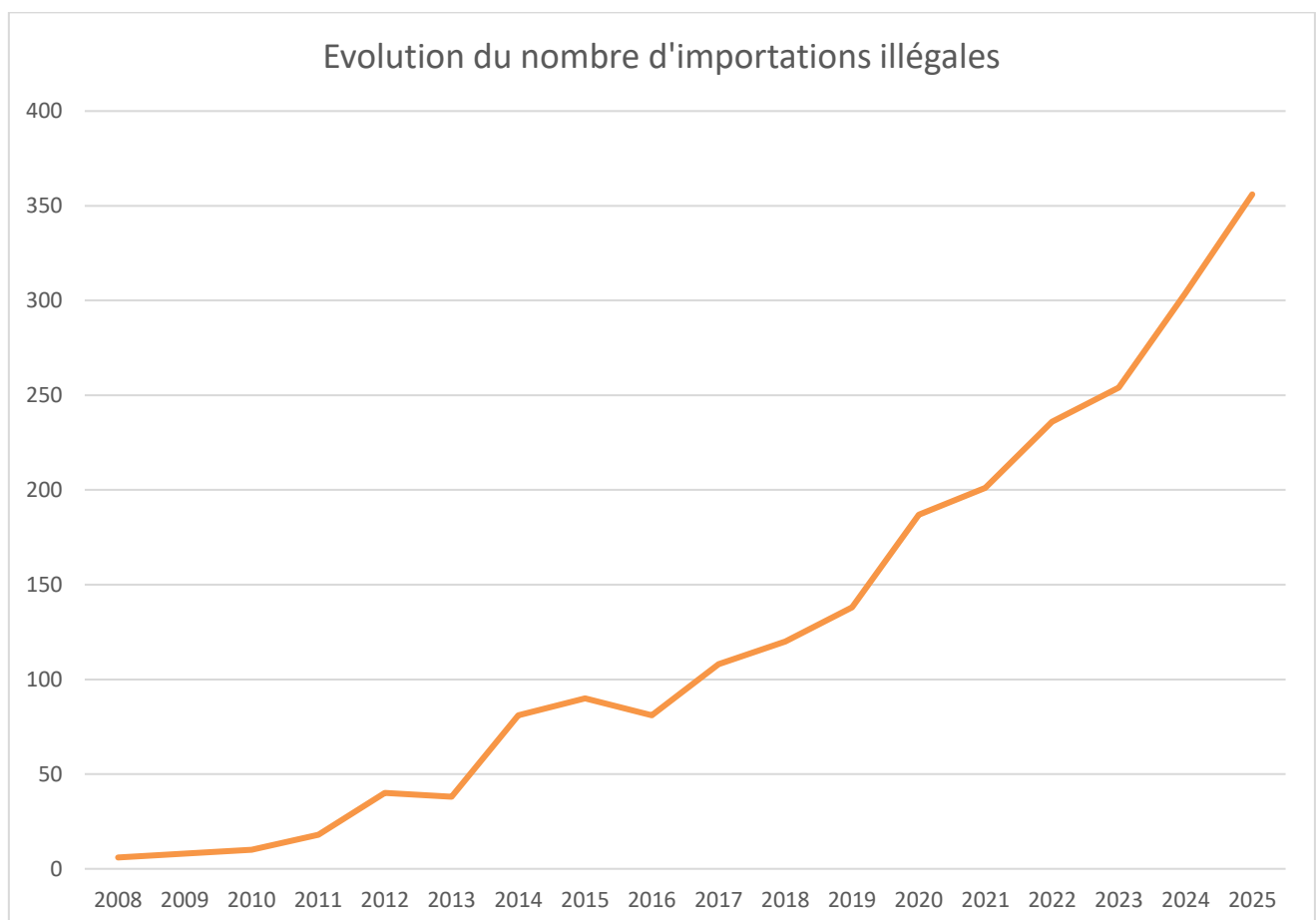
Importations illégales d'animaux de compagnie

356 importations illégales ont été traitées (304 en 2024). 263 cas impliquaient des chiens, 93 concernaient des chats.

Les importations illégales ont donc augmenté de 17 % entre 2024 et 2025.

On considère comme illégale, toute importation ne remplissant pas les exigences sanitaires, notamment à l'égard de la rage. La rage étant une zoonose mortelle, des mesures préventives sur les animaux n'offrant pas les garanties permettant de les déclarer indemne de rage sont nécessaires. En fonction du pays de provenance et du risque qu'il représente quant à la rage, les mesures peuvent aller de la simple surveillance vétérinaire, à l'euthanasie de l'animal.

Importations illégales	2024	2025	Variation 2024-2025
Chiens	216	263	+ 22 %
Chats	86	93	+ 8 %
Total des importations illégales	304	356	+ 17 %



Evolution du nombre de chiens sur le canton de Vaud entre 2016 et 2025

Le nombre de chiens présents sur le canton de Vaud est en constante augmentation depuis des années. Il culmine à 58'874 fin 2025.

